



COMMISSION EUROPÉENNE

Monsieur Nicolas Schmit

Commissaire à l'emploi et aux droits sociaux

Bruxelles, le 24 avril 2020

Ares (2020)

Madame le ministre, Monsieur le ministre, Monsieur le haut-commissaire,

La pandémie de COVID-19 a provoqué une crise profonde. L'étendue de ses conséquences n'affecte pas seulement la santé, mais aussi, de façon plus générale, l'économie et la société. Il nous faut lutter efficacement contre cette crise afin d'éviter tout risque de divergence supplémentaire, qui minerait la cohésion sociale et présenterait, à terme, un risque pour nos démocraties et pour le projet européen.

Cette crise appelle donc une réponse forte, appelée à déboucher sur de solides progrès économiques et sociaux. Plus que jamais, nous devons poursuivre l'objectif de la lutte contre les inégalités et mettre en place un modèle économique et social inclusif et résilient, fondé sur les valeurs de coopération, de solidarité et de responsabilité, c'est-à-dire sur une économie au service de l'humain.

Ces valeurs sont au cœur de l'économie sociale. Dans la pratique, les organisations de l'économie sociale et les entreprises sociales contribuent déjà à atténuer les effets de cette crise de nombreuses manières: en coopération avec l'action des pouvoirs publics, ou en complément de celle-ci, elles fournissent un large éventail de services sociaux, en particulier aux personnes les plus fragiles dans notre société. Ces organisations et entreprises sont également des employeurs clés de groupes vulnérables et jouent donc un rôle crucial dans l'intégration sur le marché du travail et dans la mise à niveau des compétences. En outre, elles garantissent un soutien financier et économique à l'économie sociale et à d'autres secteurs de l'économie par l'intermédiaire des banques coopératives et éthiques, des coopératives d'épargne et de crédit et des institutions de microcrédit. De plus, elles représentent un acteur industriel majeur présent dans divers secteurs tels que l'énergie, l'eau, le nettoyage et le recyclage. Elles proposent aussi des plateformes au moyen desquelles les citoyens pourront apporter leur propre contribution, créant ainsi de réelles possibilités d'innovation sociale et de participation civique et favorisant le sentiment d'appartenance collective, ce qui est crucial en période de crise. En résumé,

Madame Elisabeth BORNE

Ministre de la transition écologique et solidaire

Monsieur Christophe ITIER

Haut-commissaire à l'Économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale

Monsieur Bruno LE MAIRE

Ministre de l'Économie

France

Rue de la Loi 200, 1049 Bruxelles — Tél. + 32 2 295 00 90
nicolas.schmit@ec.europa.eu

l'économie sociale doit être considérée comme une composante à part entière de la réponse à la crise et de la stratégie de relance.

Par conséquent, les opérateurs de l'économie sociale doivent avoir accès aux mesures de sauvetage économique prévues par l'Union européenne et par les États membres pour faire face à la pandémie de coronavirus, au même titre que les autres entreprises. Il est de la plus haute importance qu'aucune organisation de l'économie sociale – comme les coopératives, les associations, les fondations, les mutuelles et les entreprises sociales – ni aucun autre modèle d'entreprise de l'économie sociale propre à chaque État membre – ne soient exclus des programmes d'aide destinés aux entreprises et, en particulier, aux PME.

Plus précisément, un certain nombre d'actions menées par la Commission européenne¹ peuvent être orientées vers l'économie sociale:

- les aides d'État, en ayant pleinement recours à la souplesse qu'offrent les règles existantes;
- grâce aux deux initiatives d'investissement en réaction au coronavirus, les États membres bénéficient d'une souplesse totale dans l'utilisation de leurs fonds structurels, notamment en ce qui concerne les mesures relatives aux soins de santé, au soutien des PME et aux programmes de travail à court terme;
- l'extension du champ d'application du Fonds de solidarité de l'Union aux crises sanitaires;
- à travers le Fonds européen d'investissement, les mesures visant à inciter les banques à fournir des liquidités aux PME;
- la proposition d'un instrument européen de soutien temporaire visant à atténuer les risques de chômage en situation d'urgence (instrument «SURE»).

Nombre de ces mesures sont facilitées par l'activation de la clause générale de sauvegarde du pacte de stabilité et de croissance.

Tous ces instruments peuvent bénéficier aux organisations de l'économie sociale et aux entreprises sociales, à condition qu'ils soient conçus de manière appropriée par chaque État membre. En outre, afin de faciliter et d'accélérer la contribution de l'économie sociale à la réaction d'urgence, le partage des meilleures pratiques et l'identification des besoins des organismes concernés sont des leviers d'action majeurs. Les acteurs de l'économie sociale collectent et partagent déjà des données sur les initiatives qu'ils mènent au moyen de webinaires ou de la plateforme communautaire de l'économie sociale. Les représentants des États membres seront également invités à échanger des informations sur les mesures prises en vue de soutenir l'économie sociale au niveau national à l'occasion de la prochaine réunion du Groupe d'experts de la Commission européenne pour l'entrepreneuriat social, qui se tiendra le 29 avril.

¹ https://ec.europa.eu/info/live-work-travel-eu/health/coronavirus-response_fr

Il sera également utile de protéger, de soutenir et de renforcer le rôle de l'économie sociale tout au long de la crise, en vue de préparer la relance et de définir le plan d'action de la Commission pour l'économie sociale prévu pour 2021. Le plan d'action accordera une attention particulière aux besoins et au potentiel de l'économie sociale dans le contexte du coronavirus, de manière à créer un environnement propice à l'expansion de ladite économie. Le soutien au développement d'écosystèmes nationaux, régionaux et locaux de l'économie sociale constituera une étape importante pour stimuler la création d'emplois et l'innovation, le but étant de favoriser l'inclusion et la participation sociales

En conclusion, je vous prie instamment de veiller à ce que les organisations de l'économie sociale disposent des moyens et du soutien nécessaires pour jouer pleinement leur rôle crucial dans la gestion et la résolution de la crise actuelle. L'économie sociale présente des atouts uniques pour nous aider à faire face ensemble aux dimensions sanitaire et sociale de la crise et pour nous aider à en sortir grâce à un modèle économique et social inclusif, durable et résilient.

Veillez agréer, Madame le Ministre, Monsieur le ministre, Monsieur le haut-commissaire, l'expression de ma haute considération.



Nicolas Schmit